

---

## CONDITIONS D'ÉVALUATIONS PRATIQUES

---

Un récapitulatif des démarches est disponible sur le site du [Comité de Gironde](#).

**Nouveaux Assistants** : les candidats doivent s'adresser au référent de la COT départementale qui l'orientera vers un tuteur ou un formateur.

**Liste des référents COT départementales** :

CDA 16 : Philippe Chapt

CDA 17 : Thierry Moulin

CDA 19 : Pierre-Yves Viallard

CDA 23 : Yves Orlianges

CDA 24 : Benoist Guillet (à confirmer)

CDA 33 : Bernard Gourgues

CDA 40 : Colette Lanusse

CDA 47 : Nicole Lassignardie

CDA 64 : Anne-Marie Bellan

CDA 79 : Michel Coutain

CDA 86 : Didier Rousset

CDA 87 : Bernard Maes

Une seule pratique est à valider.

La validation sera faite par les comités (saisie sur AFS) en faisant suivre la fiche d'évaluation pratique à la ligue ([gestadm@athlelana.fr](mailto:gestadm@athlelana.fr)).

**Niveaux Juges (niveau 2) / Chefs-juges (niveau 3)** : les candidats doivent faire connaître leur souhait de participer à une validation pratique au moins 15 jours avant la date de la compétition sur laquelle ils souhaitent être évalués auprès de la COT régionale par l'intermédiaire de leur club qui mettra le référent COT départemental en copie.

- Zone nord : [athle-oleron@sfr.fr](mailto:athle-oleron@sfr.fr)
- Zone sud : [marilyn.georgel@laposte.net](mailto:marilyn.georgel@laposte.net)

Préciser son NOM, Prénom, n° licence, club, spécialité, niveau : juge ou chef-juge et fournir son état de participation aux compétitions (à demander auprès de son club).

Cela permettra ainsi à la COT de prévoir et/ou de vérifier en amont si les juges nécessaires à l'évaluation pourront être présents. Une réponse sera donnée dans les jours précédant la compétition (compter 3 jours avant la compétition).

L'évaluation pratique peut être faite avant la validation des modules théoriques.

Elle ne peut, en aucun cas, être faite par un juge du même club que le candidat.

Pour l'accès au niveau 2, l'évaluation peut être faite par un juge de niveau 2.

L'évaluation pourra être faite sur des compétitions de niveau régional ou départemental si le nombre d'athlètes engagés sur les disciplines visées par le candidat est significatif.

L'évaluation pratique se fera sur deux épreuves différentes par un seul évaluateur qui devra être dégagé de son rôle de juge.

**Lancers** : 1 translation / 1 rotation

**Sauts** : 1 vertical / 1 horizontal

**Courses** : courses courtes + haies-steeple / courses longues / relais, arrivée

**Chrono manuel** : n'existe qu'au niveau chef-juge



Le candidat peut être évalué dans un comité autre que le sien sur le territoire de la LANA.

Les fiches d'évaluation sont disponibles sur le site de l'OFA. Les candidats peuvent ainsi savoir sur quels points ils seront évalués.

*Pour rappel : le juge applique le règlement et veille à ce qu'il soit respecté. Il s'assure avant et pendant l'épreuve que tout est réuni pour que la performance et le résultat puissent être validés. Il agit sous la supervision générale du chef-juge et du juge arbitre.*

Pour **l'accès au niveau 3**, elle sera faite par 2 juges de niveau 3 dont 1 d'un comité autre que celui du candidat, sur des compétitions de niveau régional ou supérieur.

*Pour rappel : le chef-juge coordonne l'action de l'équipe, répartit les rôles, valide les performances et les classements. Il agit sous la supervision générale du juge-arbitre. Il est capable de vérifier la conformité de l'aire de compétition.*

Selon les cas, il peut être envisagé de faire des évaluations lors de compétitions Equip'Athlé, d'Épreuves Combinées ou en salle.

Une aide à la notation sera communiquée aux évaluateurs.

Expérience de terrain préalable à l'évaluation :

**4 à 5 pratiques sur des postes différents seront nécessaires avant de pouvoir se présenter à l'évaluation finale :**

- sauts / lancers : sur les 4 sauts ou les 4 lancers
- courses : sur les haies-sprint et demi-fond
- marche : 4 pratiques dont 2 maximum en salle
- chrono électrique : 4 pratiques avec mise en place du matériel
- starter : 4 pratiques dont 2 sur courses de plus de 400m
- eLogica : voir avec Philippe Lafourcade

La validation sera faite par la Ligue (après validation par la COT) en faisant suivre la fiche d'évaluation pratique ([gestadm@athlelana.fr](mailto:gestadm@athlelana.fr)).

Si un juge n'est pas validé, le motif sera mentionné sur les fiches d'évaluation et un entretien devra avoir lieu avec le candidat afin qu'il puisse améliorer sa pratique.

**Niveau Juges arbitres** : les JA stade doivent être tout d'abord chef-juge courses, chef-juge sauts, chef-juge lancers et obtenir les modules spécifiques « Posture de Juge-arbitre » et « règles d'arbitrage et de décisions ».

*Pour rappel : le juge-arbitre tranche les cas litigieux. Il gère les protestations écrites et verbales et prend des décisions relatives aux situations non prévues dans les règles.*

*Il veille au respect du programme, à l'équité entre athlètes, coordonne l'équipe d'officiels et contrôle la validité des résultats.*

**Jeunes Juges** : pour les candidats au niveau régional pour 2024, les épreuves théoriques se feront dans les départements comme en 2023. L'évaluation pratique reste à déterminer et se fera sur plusieurs centres.